

à

Monsieur Bruno Carrère, maire d'Ustaritz,

Objet : réponse au courrier du 29/07/2019

J'ai lu attentivement votre courrier adressé à UDE (avec copie au CADE) sur lequel vous revenez sur divers points développés sur notre contribution déposée auprès du commissaire enquêteur concernant le projet du nouveau PLU. Vous souhaitez que nous clarifiions notre position sur le PLU.

Je rappelle que nos statuts nous autorisent à commenter tout projet lié à la qualité de vie des Uztaritar.

Article 2: Objet

L'association a pour objectif de défendre l'environnement et la qualité de vie à Ustaritz et ses environs dans tous leurs aspects (administratif, juridique, social).

- amélioration du cadre de vie
- protection de l'eau, de l'air, des sols, des sites, des paysages et de l'urbanisme
- lutte contre les pollutions et nuisances de toutes natures (décharges sauvages, pesticides...)
- lutte contre la maltraitance animale (animaux domestiques, d'élevage, sauvages)

Premier point :

Nous tenons à préciser qu' UDE, même si elle adhère au CADE, est une association indépendante.

Extrait de l'article VI des statuts du CADE : SOUVERAINETÉ des ASSOCIATIONS

« Chaque association adhérente est souveraine. Elle agit administre et détermine ses objectifs elle-même ».

Deuxième point :Vous écrivez...

La présence des dirigeants de votre association dans le « Collectif Uztaritar pour la contestation du futur PLU » interroge alors que le dossier mis à l'enquête met en avant des...

Seul le vice-président est actif au sein du collectif qui conteste le futur PLU.

Il ne le fait nullement au nom d'UDE et vous le savez.

De plus, les membres du CA et les adhérents qui participent aux actions menées par le collectif ont aussi une autre vie hors de UDE...ils sont aussi citoyens...il n'appartient pas à UDE de faire la police interne de son mouvement...sauf à faire respecter ce qui est écrit dans ses statuts (pas d'élus au CA ou au bureau: article 5 de nos statuts)

Troisième point: vous écrivez....

De plus à la lecture de votre site, le point 1 de l'article sur le PLU et l'environnement, nous nous étonnons de la remise en cause du classement de parcelles autrefois constructibles en parcelles « A » ou « N ». Ce n'est pas une « aberration » comme

Nous ne parlons pas de parcelles constructibles mais **construites et urbanisées**, ce n'est pas pareil.
Extrait de notre contribution :

« Sur ce PLU, des quartiers entiers, construits et urbanisés se trouvent désormais comptés en zone A ou N : St Joseph -Bordaberria - Le long de la D350, Ste Barbe Arrauntz... **On gagne ainsi de nombreux hectares : mais uniquement sur le papier!** »

Pour UDE, il s'agit de « fausses zones A ou N » avec pour seul objectif, non pas de préserver la nature mais, d'empêcher de nouvelles constructions mais aussi la division de celles existantes (solution **peu consommatrice d'espace** et adaptée à de nombreuses familles).

Aucune d'entre elles ne mènera de projets agricoles dans son jardin !

L'incompréhension des familles touchées est totale car **elles ignoraient ce nouveau classement**.

En effet, comment accepter de se voir classé en A ou N alors que la maison du voisin, dans la même configuration, reste en UC/UCA ?

Ce point avait été relevé par M Dumont lors du CM du 6/09/2018 :

"3/Arruntz/D.350 : signalé en commission Urbanisme/PLU. Au long de la D.350, une zone UCA est passée en N, alors que celle identique à la précédente, reste en UCA. Y-a-t-il réellement un différentiel de densification, justifiant le changement de zonage ?"

D'autre part, il nous apparaît essentiel de ne pas « délaissier » une partie de la population, celle ayant un assainissement individuel, sans solution à long terme.

Il faut prévoir un plan de **rattrapage (progressif) d'assainissement collectif** auquel, à terme , toutes les maisons devraient être raccordées.

La STEP doit également être rendue plus efficace même en temps de pluie (il tombe 1500 mm/an!). Cela devient urgent !

Vous écrivez...

ou « N ». Ce n'est pas une « aberration » comme vous l'indiquez, c'est l'application de la réglementation et de la volonté de circonscrire les constructions aux centres de quartiers.

Mais alors :

*Prenons l'exemple du lotissement Hemeretziak à Arruntz.

Pourquoi déclasser en UC de « **vrais terrains agricoles** » (**3 terrains sans bâtis**) qui jouxtent le lotissement ?

Selon cette même réglementation, ces terrains devaient rester agricoles.

*Pourquoi accorder un permis de construire pour l'implantation d'une étable de 1080 m² (pouvant abriter jusqu'à 100 bovins) en plein centre bourg d'Arrauntz où des projets de densification (auxquels nous sommes favorables) sont en cours ?

Nous sommes pour l'implantation de jeunes agriculteurs mais en toute transparence et dans la discussion avant toute implantation nouvelle. pourquoi ne pas intégrer les agriculteurs à l'AVAP ?

Oui, nous voulons préserver l'agriculture existante, et la faire évoluer vers un modèle durable , responsable et raisonné, mais pas en dépossédant les familles qui veulent transmettre un bien acquis après de longues années de travail.

Selon le PADD, « Le PLU doit également permettre d'intégrer une vision urbaine et sociale **respectueuse de l'existant** qui, tout en permettant de la densification et une diversification, ne compromettra pas les cadres de vie identitaires et les équilibres sociaux de la commune ».

Pour réaliser cette préconisation du PADD, dans le cadre d'une démocratie participative active et ouverte aux citoyens nous regrettons que vous n'ayiez pas « utilisé » les réunions des comités de quartier pour présenter le projet par quartier.

L'écologie est aussi une réflexion sur le bien vivre ensemble avec une autre manière de gouverner en associant les uztariztar, les associations de quartiers et bien sur UDE.

Quatrième point : vous écrivez :

points ponctuels. Je précise que conformément à vos engagements que vous reprenez fort justement sur votre site, le remblai de Bordaberria est bien porté sur le PLU, afin que cette mémoire soit conservée.

Vous vous étiez engagé, par écrit, à ce que la zone soit identifiée en tant que **décharge**.
(extrait de votre courrier du 27/07/2016)

- La disposition réglementaire que vous proposez pour l'indentification du site comme décharge sera prise en compte dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme en cours

Cette mention était **capitale pour nous au regard de la quantité de déchets enfouis : 14 m !**

Nous soutenons une écologie « réaliste », c'est à dire compatible avec le réel humain (humaniste).

La maîtrise de l'urbanisation : nous y sommes favorables et nous nous réjouissons que les critères environnementaux soient désormais mieux pris en compte.

Les nouvelles lois sur l'économie des terres, la préservation des zones naturelles étaient une opportunité pour expliquer patiemment aux Uztariztar les enjeux, discuter des critères et des divers scénarios avant et après décision : un PLU c'est très complexe à faire et à rendre compréhensible à des citoyens non informés.

Comme nous l'avons dit dans notre contribution, nous regrettons l'absence (ou le refus) de discussion élargie aux citoyens (comités de quartiers, associations de quartiers...).

UDE a toujours essayé d'être constructive dans son approche des problèmes tout en tenant à son indépendance et au respect de sa personnalité.

C'est pour cela qu'elle ne demande, et ne demandera jamais, de subventions à quelque majorité municipale que ce soit.

Nous sommes des bénévoles, des citoyens engagés et attentifs au cadre de vie des uztariztar.

Nous avons été très surpris par le ton utilisé dans votre courrier où vous nous sommez de nous expliquer.

Nous venons de le faire en répondant point par point à vos reproches et espérons que vous ferez de même auprès des nombreuses familles d' Uztariztar qui, mises devant le fait accompli, vous demandent un dialogue franc et apaisé depuis plusieurs mois.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire , l'expression de toute notre considération.

Pour le CA d'UDE- Marie Hélène Rodrigues

Courrier validé lors de notre CA du 20/08/2019

Copie à Victor PACHON (CADE)